

Maison de Services
Au Public
31 Rue de Vire
Aunay sur Odon
14260 Les Monts
d'Aunay
Tél. 02.31.77.57.48
E-mail. as.dgs@pbi14.fr

COMPTE RENDU DECISIONS DU BUREAU

L'an deux mil vingt, le mardi 04 février à 9h15, les membres du bureau se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Président, suite à la convocation adressée le mardi 28 janvier 2020.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 16

ÉTAIENT PRESENTS : 14

AYANT PRIS PART A LA DECISION : 14

Étaient présents : Gérard LEGUAY Président, Pierre LEFEVRE, Marc HEBERT, Yves CHEDEVILLE, Jacky GODARD, Marcel BONNEVALLE, Annick SOLIER, Christine SALMON, Norbert LESAGE, Jean-Yves BRECIN, Christian HAURET, Vice-présidents, Christophe LE BOULANGER, Marcel PETRE, Joseph DESQUESNE, membres du bureau.

Absents excusés ayant donné un pouvoir :

Étaient absents excusés : Christian GABRIEL

Étaient absents : Christian VENGEONS

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce bureau et les excusés.

Madame Annick SOLIER a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

TABLE DES MATIERES

ADMINISTRATION GENERALE	3
DECISION 20200204-1 : AG_APPROBATION DU COMPTE RENDU DU BUREAU DECISIONNEL DU 17 DECEMBRE 2019	3
DECHETS-RECYCLABLES	3
DECISION 20200204-2 : DR_ CONSULTATION PRPGD – AVIS SUR LE PLAN REGIONAL DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS	3
CADRE DE VIE	4
DECISION 20200204-3 : CDV_LOGEMENT : SUBVENTIONS DANS LE CADRE DU PROTOCOLE "HABITER MIEUX" INHARI.....	4
DECISION 20200204-4 : CDV_LOGEMENT : MAGAZINE HABITAT	5
QUESTIONS DIVERSES	5

ADMINISTRATION GENERALE

DECISION 20200204-1 : AG_APPROBATION DU COMPTE RENDU DU BUREAU DECISIONNEL DU 17 DECEMBRE 2019

Le compte rendu a été affiché le 23 décembre 2019 et envoyé aux membres du bureau et du conseil communautaire le 16 janvier 2019.

Le Bureau de la communauté de communes Pré-Bocage Intercom, à l'unanimité,

DECIDE

ARTICLE 1 : D'APPROUVER le compte rendu du bureau du 17 décembre 2019.

DECHETS-RECYCLABLES

DECISION 20200204-2 : DR_ CONSULTATION PRPGD – AVIS SUR LE PLAN REGIONAL DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS

Contexte

- Sollicitation de la Région pour un avis sur le Plan Régional de Prévention et de gestion des déchets fin 2017. Un avis a été émis via une décision de bureau le 30/01/2018 à la suite de la présentation de l'avis du SEROC.
- **Recours en illégalité sur le PRPGD le 14/12/2018** qui demande des précisions sur :
 - Actions prévues pour permettre le développement de la tarification incitative.
 - Planification des unités de valorisation énergétique de CSR.
 - **La Région a complété son dossier et demande un avis à PBI sur ces compléments.**
- Chapitre 4 planification spécifiques / synthèse des actions prévues concernant le déploiement de la tarification incitative.
- Chapitre 4 planification spécifique / Action de valorisation des Déchets d'Activité Economique concernant les installations dédiées à la valorisation des combustibles solides de récupération (CSR).
- **Date limite avis – 29/02/2020 (4 mois).**

Présentation des éléments / synthèse des actions prévues concernant le déploiement de la tarification incitative (TI)

- ⇒ Objectif d'augmentation du taux de couverture du territoire normand par la tarification incitative de 3 à 30% en 2025.
 - ⇒ Actions proposées
 - Formation des élus et techniciens sur la fiscalité des déchets
 - Rencontres avec les élus et techniciens
 - Accompagnement des collectivités dans la réalisation d'études de faisabilité
 - Accompagnement des collectivités dans les études d'harmonisation de TEOM
 - Expérimenter la TI sur des territoires en valorisant les retours d'expériences
 - Soutenir le déploiement de la TI
 - Communiquer sur la TI auprès des usagers
- Ces actions ne présentent pas les moyens financiers et humains que la région pourrait mobiliser.

Objectifs régionaux à l'horizon 2025

	Objectifs 2025
Objectif annuel de réduction du stockage de DAE et de refus de tri (en tonnes)	450 000 t
Volume annuel de CSR produits et consommés (en tonnes)	300 000 t
Estimation du nombre d'installations de consommation de CSR à créer	5 au minimum
Type de flux	DAE + refus de tri
Indicateurs de suivi	CSR produits en t/an CSR valorisés en t/an

Plan d'actions

Actions	Quoi	Qui	Calendrier
Sensibilisation auprès des entreprises pour améliorer le tri à flux	Affiches, Flyers	Entreprises Artisans	2019
Mesure et localisation du potentiel de consommation de CSR	Etude, Enquête, Cartographie	Territoires Entreprises	2020
Prospection auprès des consommateurs de chaleur	Entretiens individuels	Industriels	2020-2022
Prospection auprès des collectivités	Entretiens individuels/ réunions territoriales	Communes	2020-2022

Présentation des éléments / Action de valorisation des Déchets d'Activité Economique concernant les installations dédiées à la valorisation des combustibles solides de récupération (CSR).

Il s'agit d'objectifs ambitieux qui posent la question des exutoires pour le combustible solide de récupération. Ces éléments ne sont pas développés dans les compléments apportés par la Région.

Il est proposé aux membres du bureau décisionnel de se positionner sur les actions menées par PBI en matière de tarification incitative et d'harmonisation, en posant la question des exutoires pour les combustibles solides de récupération (CSR).

Les membre du bureau souhaitent savoir qui sont les acteurs sollicités pour porter ces projets de CSR, les moyens mobilisés pour les déployer et enfin de quelle manière les territoires seront ils associés.

L'échéance fixée pour la réalisation de ce projet est prévue horizon 2025 ce qui semble très proche.

Le Bureau de la communauté de communes Pré-Bocage Intercom, à l'unanimité,

DECIDE

ARTICLE 1 : D'EMETTRE un avis favorable avec les observations ci-dessus

ARTICLE 2 : D'AUTORISER le Président à signer tout document y afférent.

CADRE DE VIE

DECISION 20200204-3 : CDV_LOGEMENT : SUBVENTIONS DANS LE CADRE DU PROTOCOLE "HABITER MIEUX" INHARI

Contexte :

Monsieur le Vice-Président rappelle que le protocole « Habiter Mieux » s'inscrit dans la dynamique de la transition énergétique. Le dispositif permet de financer les travaux de rénovation avec les aides aux travaux de l'Anah.

Inhari accompagne ainsi les usagers dans leurs projets de rénovation : économie d'énergie, adaptation à la perte d'autonomie, etc...

• Permanences :

- Point Info 14 de Les Monts d'Aunay (Aunay-sur-Odon) : le 1^{er} vendredi du mois, de 10h à 12h.
- Point Info 14 de Caumont-sur-Aure (Caumont-L'Éventé) : le 3^{ème} vendredi du mois, de 10h à 12h.
- Point Info 14 de Villers-Bocage : le 2^{ème} mardi du mois, de 14h à 16h.

Objectif : Autoriser le versement de ces aides pour les dossiers de Les Monts d'Aunay (1) et Parfouru-sur-Odon (1), préalablement reçus et éligibles aux aides de l'ANAH, afin d'améliorer plus rapidement l'habitat du territoire.

Il est proposé d'autoriser le versement de l'aide financière à hauteur de 500 € par dossier, avec gain énergétique de 25%, après réalisation des travaux au titre du protocole « habiter mieux » aux personnes indiquées (le versement de l'aide de l'intercom est conditionné aux critères et aux délais définis par l'ANAH).

Le Bureau de la communauté de communes Pré-Bocage Intercom, à l'unanimité,

DECIDE

ARTICLE 1 : D'AUTORISER le versement de l'aide financière à hauteur de 500 € par dossier, avec gain énergétique de 25%, après réalisation des travaux au titre du protocole « habiter mieux » aux personnes indiquées (le versement de l'aide de l'intercom est conditionné aux critères et aux délais définis par l'ANAH) ;

ARTICLE 2 : DE VALIDER le versement des crédits ouverts au Budget principal de l'Intercom ;

ARTICLE 3 : DE PRECISER que les montants seront inscrits au budget principal 2020 ;

ARTICLE 4 : D'AUTORISER Monsieur le Président à accomplir les démarches et formalités nécessaires à la réalisation de cette opération et la signature de tout document y afférent.

DECISION 20200204-4 : CDV_LOGEMENT : MAGAZINE HABITAT

Contexte :

Les services Cadre de Vie, Communication et Prospective et Animation Territoriale ont travaillé à la mise en place d'un catalogue de l'habitat dans le but de promouvoir les services proposés par PBI autour de l'habitat et apporter de la lisibilité à l'action intercommunale.

Liste prévisionnelle des thématiques de ce catalogue :

- Présentation politique de PBI
- Nouvel arrivant
- Quel type de travaux
- Les démarches à suivre pour les travaux (autorisations d'urbanisme, etc.)
- Aides financières
- Rénovation énergétique
- Les RDV de l'habitat

Coût du magazine évalué à **6 200 € TTC**

Les membres de la commission Cadre de Vie n'ont pas souhaité intégrer d'encarts publicitaires dans ce catalogue.

Le projet a été présenté en commission PAT le 14/01/2020.

Compte tenu de l'évolution des aides de l'Etat sur la rénovation énergétique en cours, le bureau souhaite mettre en attente la parution de ce magazine afin qu'il soit conforme à la nouvelle réglementation et aux nouveaux critères d'éligibilités.

Régie publicitaire : Les élus se positionnent plutôt défavorablement, mais souhaitent qu'une étude soit réalisée pour vérifier la légalité de la promotion de certains professionnels. Toutefois le travail de recherche des entreprises et artisans du territoire peut commencer ainsi avec l'articulation du document.

Les membres du bureau proposent qu'un renvoi vers une page dédiée aux professionnels concernés par l'habitat soit fait sur le site internet.

Le Bureau de la communauté de communes Pré-Bocage Intercom, à l'unanimité,

DECIDE

ARTICLE 1 : D'APPROUVER la mise en place d'un catalogue de l'habitat ;

ARTICLE 2 : DE PREVOIR l'inscription de la dépense au budget 2020 ;

ARTICLE 3 : D'AUTORISER Monsieur le Président à signer tout document afférent.

QUESTIONS DIVERSES

Fin de la séance à 09h50

Affichage fait le 11 février 2020

Gérard LEGUAY
Le Président

